

La presse et l'opinion à Nice en 1848

En 1792, le Comté de Nice accueille avec beaucoup de réserve, c'est le moins que l'on en puisse dire, les troupes d'Anselme. En 1860, le vote de la réunion du comté à la France est acquis par un plébiscite enthousiaste. En moins de 70 ans il semble que l'opinion de ce territoire de langue provençale confiée à une dynastie étrangère ait considérablement évolué. Dans cette révolution de l'opinion, on est tenté de rechercher les étapes. Et l'on songe naturellement à 1848. Cette période, à Nice, est marquée moins par des transformations voyantes que par de lents cheminements. C'est le 16 janvier 1848 que paraît à Nice le premier numéro du premier périodique nissard, depuis le début de la Restauration Sarde, en langue française et nissarde, « L'Echo des Alpes-Maritimes », qui devait survivre jusqu'en 1850. Dans l'excellente introduction historique que fit, en 1956, mon collègue A. Compan au catalogue de l'exposition : « La Presse dans le Comté de Nice », l'importance de ce renouveau a été longuement souligné. C'est grâce aux articles de ce périodique que nous allons pouvoir suivre l'opinion niçoise dans cette crise de 1848. Elle est légère, à Nice; les principaux événements en furent fort bien résumés par A. Compan dans « Nice-Historique » (1949), et replacés dans l'évolution du Comté au XIX^e siècle par le Doyen Latouche dans sa grande « Histoire de Nice ».

Je me limiterai, dans cette brève communication, à la phase ascendante de la crise politique : c'est-à-dire celle qui précède l'octroi du « Statuto », charte constitutionnelle, par le Roi Charles-Albert le 8 février, et sa promulgation le 4 mars. Avant qu'aient été flétris de généreux espoirs, les vœux politiques se montrent dans toute leur richesse, leur diversité, sans se soucier des contradictions.

Je m'efforcerai, dans les limites de ces deux mois, où sont permises beaucoup d'illusions, de préciser l'opinion des rédacteurs de « L'Echo des Alpes-Maritimes », j'essaierai de voir si leurs articles traduisent l'opinion des habitants de la ville.

« L'Echo des Alpes-Maritimes » paraît trois fois par semaine : rédigé dans ce style élégant, abstrait, pudique de vocabulaire, qui caractérise à cette époque articles de journaux et rapports d'administrateurs, il a la présentation grise du Moniteur. Les hommes qui le lancent sont nommés dans le prospectus; à côté du gérant responsable Hippolyte de Rangouse, le Comité de Direction groupe Gonzague Arson, Etienne Bonafous, Edouard Borelly, Prosper Girard, Victor Juge, Laurenti-Roubaudi, Romain Roux, Henri Verani-Moreni, autour de deux hommes de banque : Jules Avigdor et Auguste Carlone qui paraît être la personnalité dominante. Nous avons de ce dernier une biographie de H. Sappia dans *Nice Historique* (1900). Carlone (1812-1873) est riche; il a laissé le souvenir d'un philanthrope, amateur d'art et peintre de gouaches et d'aquarelles qui nous révèlent le Nice non sophistiqué du milieu du XIX^e siècle. Il est vice-syndic de la ville le 7 février 1847, à 35 ans. Jules Avigdor qui fera une faillite retentissante en 1876 est plus mal connu. Beaucoup d'hommes de cette équipe ont fait leurs études en France sous l'Empire et sont fort marqués par l'idéologie généreuse et les principes formels de la Révolution Française; leur journal a le ton du « National » de 1830, comme l'a signalé A. Compan. Ils appartiennent à une classe assez déterminée de la société niçoise : en somme la classe moyenne, mais le monde des affaires locales : l'israélite Avigdor est banquier comme le père de Carlone, Juge est ingénieur, Laurenti-Roubaudi est petit entrepreneur. Si l'on considère la contribution mobilière comme l'impôt le plus général, à l'exception de la contribution personnelle mais qui n'est pas proportionnelle, l'étude du registre des rôles sardes de 1848 aide à situer ce groupe assez exactement dans la classe moyenne définie objectivement.

Il n'y a pas grand'chose à tirer du prospectus qui délaye les idées libérales dans un style aussi noble que prudent; notre équipe réclame avant tout le droit de juger : « Institutions, lois, réformes », et s'affirme dans une sorte de milieu quaranthisard « entre les 2 fléaux des sociétés : les révolutions et leurs luttes sanglantes, l'asservissement à l'étranger avec la misère et le mépris des

nations ». C'est par leur réaction en face des événements que se définissent les opinions de ces hommes. Dès le premier numéro s'affirme leur anticléricalisme : et d'abord dans leur prise de position à l'égard des luttes du Sonderbund; remarquable, d'ailleurs, leur intérêt pour les affaires de la Confédération. Mais ils ne vont pas jusqu'à l'hostilité déclarée au catholicisme, « le Catholicisme entretient dans son sein un principe de vie et un principe de mort : le premier est dans la papauté, le deuxième dans le jésuitisme ». Ils s'enthousiasment pour les réformes du « Pontife magnanime ». Ils reproduisent un article de Gioberti qu'ils font suivre d'un appel pour chasser les Jésuites de Nice. Cette manifestation provoque la maladroite réponse du Gouverneur Rodolphe de Maistre; ils répondent par une profession de foi confuse où ils distinguent le Pape chef de l'Eglise et le Souverain Temporel, en bons patriotes italiens qu'ils sont.

Ils sont libéraux et rêvent d'une alliance avec la France et l'Angleterre, comme la *Reforma di Lucca* et le *Risorgimento*; mais ils ajoutent la Suisse à l'Angleterre et à la France « dont les gouvernements sont basés sur la représentation nationale ». Ils sont monarchistes, l'ont affirmé dans leur prospectus.

Les faits et gestes de Garibaldi sont relégués au bas de la seconde page, même son arrivée à Nice. Mais ils ne cachent pas leur sympathie à l'égard d'une monarchie analogue à celle de Louis-Philippe; ils espèrent que les réformateurs français réussiront à abaisser le cens : « Tout marche à l'amélioration des conditions qui doivent lier les peuples à leurs souverains ». Ils espèrent jusqu'au milieu de février que Guizot ne sera pas Polignac. Ils font appel souvent de la France de Guizot à ce qu'ils appellent la France réelle : « Nous remarquons un tiraillement singulier entre les sentiments de la nation et les penchants du pouvoir ». Confiants dans la générosité de la Grande Nation, dans le culte de laquelle ils ont été élevés, ils menacent l'Autriche d'une intervention de la France : « Les Français, peuple généreux et fort qui nous aime... fussent-ils seuls avec nous contre tous ne souffriront jamais que l'Autriche envahisse nos états ». Mais comme beaucoup de patriotes italiens de cette époque, ils hésitent; caressent-ils l'idéal d'une Italie libérée par elle-même ? « S'il lui fallait défendre, à main armée, ses institutions contre les oppressions étrangères, elle saurait les repousser

victorieusement par les inépuisables moyens qu'un peuple qui veut s'affranchir trouve toujours dans son dévouement pour la cause patriotique. »

Rien d'original, jusqu'ici dans leur position : pas davantage leur incompréhension fondamentale du problème social. Ils posent eux-mêmes la question de la mendicité à Nice. A. Compan parle de 3.000 indigents qui eurent accès à un banquet gratuit : c'est 10 % de la population. Au début de février l'Echo consacre 4 longs articles à cette question de la mendicité : « Notre siècle a résolu bien des problèmes philosophiques et politiques, mais il en est d'une haute importance dont la solution est encore à créer ». Après ce début pompeux, on craint « qu'il soit peut-être impossible de trouver un remède héroïque pour la guérison radicale du paupérisme ». Dans les causes on distingue « vice des constitutions, défaut d'équilibre entre population et production, exubérance des forces industrielles ou décadence de l'industrie, fautes de l'homme et vices moraux ». C'est finalement cette dernière qui paraît être retenue : la première est naturellement écartée, la seconde aussi en insistant sur le fait que l'insuffisance des moyens de communications crée dans le Comté un mauvais équilibre autarcique; la troisième ne saurait être retenue dans un monde purement rural : « Ici, point de grandes crises », c'est exact, mais les crises céréalières malgré les facilités du port peuvent être graves : sous l'Empire — il est vrai qu'alors le port a perdu beaucoup de son intérêt — l'amplitude de la hausse cyclique de 1811 est de 130 %, ce qui est la moyenne courante des crises françaises au XVIII^e siècle. L'analyse des causes est insuffisante de ce spectacle bien décrit : « L'étranger... arrive au milieu de nous et voit tant de haillons, tant de mains tendues vers lui..., l'étranger ne peut faire un pas sans entendre un concert de voix suppliantes criant leur faim ».

Plus clairs leurs vœux économiques : dans leur premier numéro, ils publient le catalogue des sujets à traiter : port-franc, travaux d'édilité, dette, octroi, paupérisme, chemins vicinaux. Les hommes d'affaires ont surtout des préoccupations économiques. Dans la chronique locale apparaissent peu à peu des récriminations comme celle-ci : « Nous appelons l'attention de qui de droit sur le délabrement dans lequel l'administration du génie civil laisse la route royale de Nice au pont du Var ».

Libéralisme politique, régime électif, crainte de la révolution violente, méconnaissance du problème social, souci des questions économiques, voilà qui fait de ces patriotes qui se disent italiens, un groupe frère de la bourgeoisie française. C'est précisément cette profonde imprégnation d'idées françaises qui fait leur première originalité. Et tout d'abord dans quelle langue écrivent-ils ? En français. Dans la patrie sarde ils réclament des réformes en français. Et le *Risorgimento* le leur dit. Un article signé : la Direction y répond longuement. « Nous reconnaissons volontiers qu'à travers les dissensions qui ont déchiré longtemps l'Italie, c'est dans l'unité de langue que s'est abritée sa nationalité. » Le problème de la langue est mineur : « Il existe encore pour l'Italie des plaies assez vives pour y concentrer des douleurs bien autrement profondes. La France seule en désire la fin... » Argument nouveau : « Principes au nom desquels l'Italie prépare sa seconde renaissance..., c'est en langue française qu'ont été posées les bases de l'indépendance des peuples ». Patriote libéral italien de langue française, Carlone va applaudir à la loi sarde sur les communes, « rédigée dans un esprit de progrès et de liberté que nous pouvons tous louer ». Il la compare à la loi française du 19 décembre 1789. Il éclate : « Vive le Roi, Vive la Constitution » ; quand le Statuto est promulgué. « Le Roi aime son peuple, il nous fait libre. » « Ombres tutélaires et glorieuses de nos grands hommes, ne détournes plus les yeux de votre belle Italie. »

C'est la grande période d'euphorie : accord entre la classe éclairée, la population, le Roi. L'Echo est soutenu par la population, en ce qui concerne ses vœux politiques : dès octobre 1847, à l'annonce de la promulgation du Statuto, festivités dans le corps bourgeois des avocats, cérémonies avec l'intendant, les classes dirigeantes, les indigents. L'Echo est soutenu dans sa défense de la langue française : au banquet, Dalmas fait sensation et déchaîne l'enthousiasme quand il déclare vouloir parler en français. On défile au chant de la Marseillaise et de la Parisienne. Dans la polémique que l'Echo soutient, l'avocat Brofferio contre de Maistre, la *Reforma di Lucca* et le *Risorgimento* apportent leur appui ; à Nice, on conspue Rodolphe de Maistre sur le cours Saleya.

Mais nous connaissons mal l'opinion niçoise, en dehors des articles de ce journal. Beaucoup de gens le lisent : en 1860, le nombre des illettrés est de 42 %. Il devrait être du même ordre en 1848, c'est-à-dire sensiblement analogue à celui de la France qui est passé de 47 % à 33 % de 1834 à 1848. Mais nous n'avons conservé de cette période ni mémoires, ni correspondances : la très utile compilation de Don Bonifaci, commencée vers 1780 s'achève en 1820; les intendants sardes ne font pas de rapports comme nos préfets et nos procureurs généraux : quelques comptes rendus, peut-être à Turin. On ignore ce que pensait la bourgeoisie qui s'abonnera à la *Sentinella Cattolica*. L'anticléricisme de l'Echo ne doit pas toujours plaire. Rien d'étonnant quand les vicaires écrivent à l'Echo pour défendre leurs curés. Mais ce que reproche l'Echo aux curés est plus curieux; ce sont « ces prédications, adressées à un auditoire composé de paysans appartenant généralement aux classes laborieuses, que les réformes faites par le Roi n'intéressaient que les classes élevées de la société. » Indignation des apologistes du régime censitaire : « On devrait expliquer le sens du mot liberté ». Le divorce entre les amis de Carlone et ceux de la monarchie sarde se produit précisément sur des points où sont engagés presque seuls nos hommes d'affaires lettrés français. Et la solution vers laquelle tendent les amis de Carlone n'est pas appréciée par les classes populaires. Au début de l'été, Carlone écrit :

« Il y a des gens qui s'imaginent naïvement que la mission d'un journal est d'être l'expression de l'opinion d'une ville. » L'Echo précède l'opinion, mais la distance entre lui et elle s'accroît : « Nous ne dissimulons pas que nos tendances politiques ne conviennent pas à tout le monde ».

Après la promulgation du *Statuto*, il s'agit de réaliser le nouveau régime. Nos hommes d'affaires sont méfiants; dans le passé, la monarchie sarde a peu œuvré à Nice : une seule route ouverte au XVIII^e siècle rejoint le Piémont par Tende; il faut 28 heures pour rejoindre Tende; quel détour par Oneille et Mondovi! La route de la Grande Corniche est abîmée. La route de Levens ne dépasse pas Duranus. Huile et agrumes se vendent en France; le transport de Lyon à Nice est moins cher que celui de Turin à Nice. Les réalisations touristiques sont l'œuvre des seuls niçois : le Pont Neuf, les arcades de la place Masséna, le début de la Promenade des Anglais.

Le 7 mars, dans l'Echo, ces mots : « L'adoption de la seule langue italienne dans les débats futurs de nos Chambres transformeraient en parias politiques à peu près un tiers des citoyens dans les Etats de Sa Majesté ». Et de citer le Courrier des Alpes de Chambéry : « Qu'on fasse à la Savoie dans la représentation générale la part qu'elle doit y avoir et son propre intérêt la lie évidemment et irrévocablement à la patrie italienne des Etats du Roi. Cette part repose sur trois conditions essentielles : l'admission de notre langue maternelle dans le parlement national, la fixation d'un chiffre convenable du cens électoral et une représentation permanente pour le duché tout entier ». L'équipe de Carlone en est donc à poser la nécessité d'un respect de la personnalité nissarde. Mais des réalités plus solides continuent de peser sur ses décisions.

Les hommes d'affaires qui vivent de commerce, les banquiers qui escomptent les exportations, s'indignent de voir leurs affaires limitées par l'insuffisance des voies de communications. Paraît alors le 12 mars un article de Carlone : « Si nous devons être traités en pays conquis, si par suite de la configuration de notre sol et pour ménager les intérêts de Gênes et de Turin, nous devons mourir de faim dans nos montagnes n'ayant avec le Piémont qu'une route qui traverse trois chaînes de montagne et avec Gênes une route qui n'est pas encore classée, si l'on nous ferme les portes du côté de la France, en un mot si la Savoie et Nice sont destinées à devenir l'Irlande de l'Italie, eh bien! nous aurons aussi des Repealers! » Ainsi se justifie la publicité donnée à la solution chambérienne : 1 junta provinciale avec 1 Président, 1 Vice-Président et 2 Secrétaires, dont les résolutions peuvent être prises en considération par le Parlement de l'Etat. Solution fédérale modérée, mais quoi! Les héritiers de la pensée révolutionnaire française défenseurs du fédéralisme!

C'est sur ce point que se fit la rupture : Avigdor lui-même quitta Carlone; le ghetto recréé en 1814 a été supprimé, les Juifs comme les Vaudois ont les droits du citoyen sarde. Seuls restent autour de Carlone Juge et Rangouse. L'opinion populaire encore loyaliste ne les appuie plus, ni même leurs amis bourgeois. Il avait été créé le 26 février une garde nationale de 500 fusils. Son chef que l'Echo considère comme un ami, Palma, autorise une manifestation hostile à l'Echo. En 1848 ainsi, les éléments éclairés niçois

sont arrivés à définir une solution fédérale de l'intégration du Comté de Nice au royaume de Sardaigne. Le siècle des nationalités les voit s'affirmer niçois quand ils ne peuvent s'accepter italiens; peut-on parler d'un parti autonomiste défenseur de leur culture française et de leurs intérêts déjà orientés vers la France ?

Quoi qu'il en soit, cet exposé de doctrine fédérale est original dans la presse de l'année 1848.

P. GONNET.
